

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

Sous la présidence de Gérard VONAU, maire

Le maire ouvre la séance à 20 heures.

Présents : Dolorès ALLENBACH, Jean-Marc EBMEYER, Michel HARTMANN, Georges HEIM, Fanny HEIM, Guylaine ILLAN, Franck ROMANN, Yves SCHUELLER et Christiane SCHULTZ

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

A donné procuration : Marie DORI à Fanny HEIM,
Déborah MARTINS à Dolorès ALLENBACH
Sonia WERTH à Yves SCHUELLER

Le secrétariat de la séance est assuré par Christiane SCHULTZ, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2015**
- 2. - Compte administratif 2014**
- 3.- Affectation du résultat 2014**
- 4.- Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2015**
- 5.- Budget primitif 2015**
- 6.- Création d'un service commun avec la communauté de communes et les communes membres pour l'instruction des autorisations du droit des sols**

7.- Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes

8.- Adoption du rapport de la commission culture du 20 janvier 2015

9.- Environnement - Fleurissement

10.- Urbanisme

11.- Divers

POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 février 2015 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

La commission des finances s'est réunie mercredi, 8 avril. L'ensemble des conseillers municipaux avaient été conviés et tous les élus ont été destinataires du compte rendu dont la réunion a fait l'objet.

Christiane SCHULTZ, l'adjointe déléguée aux finances, présente le compte administratif 2014, examiné article par article par la commission.

CA 2014 : SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
		<u>Montants votés</u>	<u>Mandats émis</u>
<u>Chap. 011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	208.872,00	109.299,44
<u>Chap. 012</u>	<u>Charges de personnel</u>	134.950,00	124.311,10
<u>Chap. 014</u>	<u>Atténuation de produits</u>	50.500,00	48.698,00
<u>Chap. 022</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	26.085,00	0,00
<u>Chap. 65</u>	<u>Autres charges de gestion</u>	58.650,00	46.399,98
<u>Chap. 66</u>	<u>Charges financières</u>	39.500,00	38.041,39
<u>Chap. 67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	1.500,00	0,00
<u>TOTAL DEPENSES REELLES</u>		<u>620.057,00</u>	<u>366.749,91</u>
<u>PRELEVEMENT POUR INVESTISS.</u>		0	0
<u>TOTAL DEPENSES FONCTION.</u>		<u>620.057,00</u>	<u>366.749,91</u>

<u>CA 2014 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Recettes			
		<u>Montants votés</u>	<u>Titres émis</u>
	<u>Excédent de fonctionnement 2013 reporté :</u>	247.930,47	247.930,47
<u>Chap. 013</u>	<u>Atténuation de charges</u>	300,00	
<u>Chap. 70</u>	<u>Produits des services</u>	11.200,00	22.651,63
<u>Chap. 73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	256.822,00	267.431,48
<u>Chap. 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	98.386,00	145.220,67
<u>Chap. 75</u>	<u>Autres produits gestion cour.</u>	5.418,53	5.131,00
<u>Chap. 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	00,00	487,47
<u>TOTAL RECETTES</u>		620.057,00	688.852,72

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 :

688.852,72 – 366.749,91 = 322.102,81

(dont 74.172,34 sur l'exercice 2014)

CA 14 : SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
		<u>Montants votés budget primitif 13</u>	<u>Mandats émis</u>
Chap. 21	<u>Immobilisations corporelles</u>	8.000,00	895,00
Chap. 23	Immobilisations en cours	267.850,00 146.150,00	9.063,26 314,00
<u>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>		422.000,00	10.272,26
Chap. 16	Remboursement capital	53.565,00	52.767,48
<u>TOTAL DEPENSES REELLES</u>		475.565,00	63.039,74
Recettes			
Chap. 13	Subventions d'investiss.	35.000,00	1.848,00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées		
Chap. 10	Dotations fonds divers	10.767,56	9.175,16
Chap. 165	Dépôt et cautions reçus	565,00	565,00
<u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u>		146.332,56	11.588,16
<u>Excédent d'inv. reporté de 2013</u>		329.232,44	329.232,44
<u>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		475.565,00	340.820,60

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT :
340.820,60 – 63.039,74 = 277.780,86
(- 51.451,58 sur l'exercice 2014)

COMpte ADMINISTRATIF 2014 : VUE GENERALE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Opérations			
DEPENSES	366.749,91	63.039,74 (dont 52.767,48 remb. capital emprunts)	<u>429.789,65</u>
RECETTES	440.922,25	11.588,16	<u>452.510,41</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 74.172,34	- 51.451,58	22.720,76
REPORT DE 2013	+247.930,47	+ 329.232,44	+ 577.162,91
RESULTAT CUMULE	+ 322.102,81	+ 277.780,86	+ 599.883,67

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2014, hors de la présence du maire comme le veut la loi.

Compte de gestion

Le conseil municipal prend acte de la parfaite similitude entre le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014, soumis par la comptable du Trésor.

POINT 3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif 2014 (**322.102,81**) comme suit :

- L'excédent de fonctionnement, soit **322.102,81 €**, est inscrit au compte 002 « Excédent antérieur reporté », en recette de fonctionnement au budget primitif 2015.

● L'excédent d'investissement, soit 277.780,86 €, est inscrit en recette à la section d'investissement au budget primitif 2015.

POINT 4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

RECETTES FISCALES ET NON FISCALES

	Bases effectives 2014	Taux 2014	Bases prév. 2015 (augmentation forfaitaire de 0,9 %)	Produit fiscal 2015 à taux constants	Produit fiscal 2015 Taux +2 %
taxe d'habitation	1.003.286	14,15	1.021.000	144.472	147.330 (14,43%)
taxe foncière sur le bâti	679.709	8,85	697.200	61.702	62.887 (9,02%)
taxe fonc. non bâti	23.316	75,10	23.500	17.649	18.001 (76,60%)
CFE	57.585	22,13	56.600	12.526	Taux inchangé 12.526 (22,13%)
Total produit fiscal attendu pour 2015				236.349	240.744 +4.384
Alloc. compens.				7.603	
Taxe addit.FNB				1.561	
CVAE				6.385	
Prélèvement GIR				- 41.284	

L'adjointe aux finances expose au conseil municipal les raisons qui poussent la commission des finances à proposer une augmentation de 2% des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à savoir :

- la commune doit se donner les moyens de mener à bien les projets de construction en cours d'étude (salle communale, atelier, locaux mairie)
- elle doit éviter de se trouver en situation de devoir augmenter les taux de manière drastique dans un proche futur
- la commune doit préserver ses capacités d'investissement mises à mal par le gel, la réduction et (ou) la disparition de dotations et subventions et le transfert de charges nouvelles (réforme des rythmes scolaires, étude des documents d'urbanisme jusque-là effectuée gratuitement par les services de l'Etat, etc.)
- elle doit prendre en compte que donner du travail aux entreprises préserve des emplois

L'adjointe explique par ailleurs que la commission propose de laisser inchangé le taux de la CFE, au vu de la complexité des critères à respecter et du peu d'impact qu'aurait l'augmentation du taux de cet impôt.

DELIBERATION

Après étude des documents budgétaires par la commission des finances, réunie en date du 8 avril 2015, et présentation faite par Christiane SCHULTZ, adjointe chargée des finances, le conseil municipal décide d'augmenter de 2% les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières et de laisser inchangé le taux de la CFE.

Taux votés pour 2015

Taxe d'habitation :	14.43 %	Produit attendu :	147.330
Foncier bâti :	9.02%	Produit attendu :	62.887
Foncier non bâti :	76.60 %	Produit attendu :	18.001
CFE :	22.13 %	Produit attendu :	12.526

Produit total attendu pour 2015 : 240.744 €

POINT 5 – BUDGET PRIMITIF 2015

Christiane SCHULTZ soumet au conseil municipal le projet de budget primitif 2015 examiné en commission des finances le 8 avril et donne toutes les explications utiles.

<u>BP 2015 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Dépenses			
		<u>BP 2014</u>	<u>VOTE 2015</u>
<u>Chap.</u> <u>011</u>	<u>Charges à caractère général</u>	208.872	199.750
<u>Chap.</u> <u>012</u>	<u>Charges de personnel</u>	134.950	152.260
<u>Chap.</u> <u>014</u>	<u>Atténuation de produits</u>	50.500	53.600
<u>Chap.</u> <u>022</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	26.085	13.617
<u>Chap.</u> <u>65</u>	<u>Autres charges</u> <u>gestion courante</u>	58.650	69.450
<u>Chap.</u> <u>66</u>	<u>Charges financières</u>	39.500	37.500
<u>Chap.</u> <u>67</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	1.500	1.500
<u>Chap.</u> <u>023</u>	<u>Virement à la section</u> <u>d'investissement</u>	100.000	177.000
<u>TOTAL DEPENSES</u>		<u>620.057</u>	<u>704.677</u>

<u>BP 2015 : SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
Recettes			
		<u>BP 2014</u>	<u>VOTE 2015</u>
<u>Chap. 013</u>	<u>Atténuation de charges</u>	300	300
<u>Chap. 70</u>	<u>Produits des services</u>	11.200	14.400
<u>Chap. 73</u>	<u>Impôts et taxes</u>	256.822	265.129
<u>Chap. 74</u>	<u>Dotations et participations</u>	98.386	90.603
<u>Chap. 75</u>	<u>Autres produits gestion cour.</u>	5.418,53	11.900
<u>Chap. 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>		242,19
<u>Total recettes</u>		372.126,53	382.574,19
<u>EXCEDENT antérieur reporté</u>		247.930,47	322.102,81
<u>TOTAL RECETTES</u>		<u>620.057</u>	<u>704.677</u>

<u>BP 2015 : SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
Dépenses		Recettes	
		Solde invest. 2013	277.780,86
Remboursement du capital des emprunts	55.000	Virement du fonctionnement	100.000 77.000
		Fonds de comp. TVA	10.000
		Taxe d'aménagement	519,14
Equipement informatique de l'école	3.000		
Matériel pompiers	3.000		
Matériel jardinage	2.000		
Poteaux d'incendie	5.000		
Voirie	30.000		
Eclairage	30.000	Subvention	1.400
Travaux digue	95.000		
Accessibilité église	30.000	Subvention	6.000
Rénovation extérieure de l'église	200.000	Subvention	40.000
		Dons souscription Fond. Patr.	51.000
		Abondement par Fond. Patrimoine	10.200
Bâtiments nouveaux	120.900		
TOTAL	573.900	TOTAL	573.900

VUE GENERALE BUDGET PRIMITIF 2015

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	704.677	573.900	1.278.577
RECETTES	704.677	573.900	1.278.577

L'examen de l'état de la dette permet de constater, qu'en raison de la baisse importante des taux d'intérêt, il conviendrait de renégocier les taux des trois derniers emprunts. Jean-Marc EBMEYER conseillera la secrétaire pour les démarches à engager.

6.- CREATION D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le maire rappelle que la loi dite « ALUR » abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat de 20.000 à 10.000 habitants pour les communautés compétentes en matière de PLU. La date de fin de cette mise à disposition est le 30 juin 2015.

Lors de sa séance du 27 septembre dernier, le conseil de la communauté de communes a décidé la création d'un service commun, avec les communes membres, pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Le financement du service sera assuré via une facturation à l'acte aux communes.

Le service commun sera géré par la communauté de communes, l'agent étant intercommunal et relevant du pouvoir disciplinaire de son président. Une fois ce service créé et l'agent embauché, une convention gérant le fonctionnement du service commun sera conclue entre celle-ci et les communes membres. Cette convention sera à transmettre pour avis au comité technique paritaire par la communauté de communes.

La communauté de communes d'Altkirch optant pour le même mode de fonctionnement, une mutualisation pourra s'opérer entre les deux communautés, via une prestation de services, pour pallier les absences des agents en charge de l'instruction des dossiers.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un service commun avec la communauté de communes et les communes membres ayant pour objet l'instruction des autorisations du droit des sols.

7.- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire indique que le conseil de la communauté de communes, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a décidé de modifier ses statuts afin de permettre à l'archiviste intercommunale d'intervenir auprès des collectivités extérieures.

Pour ce faire, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la modification des statuts par l'ajout de l'article suivant :

Article 7 – PRESTATIONS DE SERVICES

La communauté de communes est habilitée à réaliser des prestations de services en matière d'archivage au profit de communes, établissements publics et de toutes autres collectivités extérieures à son périmètre.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;

VU la délibération du conseil de communauté du 18 décembre 2014 portant modification des statuts communautaires ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes par l'ajout de l'article suivant :

Article 7 – PRESTATIONS DE SERVICES

La communauté de communes est habilitée à réaliser des prestations de services en matière d'archivage au profit de communes, établissements publics et de toutes autres collectivités extérieures à son périmètre.

POINT 8 – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE DU 20 JANVIER 2015

Le conseiller Yves SCHUELLER supplée l'adjointe déléguée Sonia WERTH, absente pour raisons professionnelles, pour présenter le rapport de la commission culture du 20 janvier 2015.

☝ **Bilan et projets nouveaux** : Yves SCHUELLER rappelle les manifestations régulières et ponctuelles organisées par la commune ces dernières années et présente les projets de la commission :

- instauration d'une journée d'animation sur la place de jeux (14 juin prochain)
- reconduction de l'apéritif-concert (en septembre)
- création d'une animation de type Téléthon
- organisation d'un rallye pédestre de découverte du village (envisagé en 2016)

A noter que l'animation initialement prévue le 17 mai, pour marquer le 70^e anniversaire de la Paix de 1945, ne pourra avoir lieu à la date prévue, la préparation de cet événement réclamant un grand investissement en temps et en travail. L'hommage aux Malgré-Nous froeningois est remis à une date ultérieure.

☝ **Jeunes** : Sonia WERTH souhaite responsabiliser les jeunes, par exemple en les associant à de petits travaux.

☝ **Découverte du ban communal** : Les élus seront conviés à la découverte du ban communal le 4 octobre prochain.

☝ **Site Internet** : La commission va se pencher sur la création d'un site Internet.

POINT 9 – ENVIRONNEMENT- FLEURISSEMENT

Yves SCHUELLER rend également compte du tour du village qu'il a effectué en compagnie de l'adjointe Sonia WERTH et de l'agent technique Martial CEAUX, dans le but de recenser les espaces à embellir ou à réaménager.

☝ **Goutte d'eau devant la mairie** : Le bac à fleurs rond en place au milieu de la goutte d'eau, en face de la mairie, est dans un triste état. Deux possibilités sont évoquées : aménagement d'un massif ou mise en place d'un support vertical à vasques démontable. Cette dernière solution a l'avantage de laisser la place de la mairie libre de tout obstacle à demeure, hors saison, la mise en place des fleurs n'intervenant qu'après la fête des rues.

☝ **Terre plein à l'entrée « auberge »** : Le terre plein longitudinal séparant la route départementale du délaissé à l'entrée « Auberge de Froeningen » cumule les problèmes : exposition aux projections de sel et aux gaz d'échappement, mauvaise qualité de la terre, étroitesse de la bande et situation dangereuse. Aucune solution d'aménagement n'a donné satisfaction jusqu'à présent. Christiane SCHULTZ estime qu'il est nécessaire de se faire aider par un spécialiste et rappelle que, lors de la mise en œuvre de l'opération « phyto zéro », le responsable des espaces verts de Mulhouse s'était dit disposé à conseiller ceux qui le souhaitent.

☝ **Bandes enherbées** : Les bandes enherbées situées entre les trottoirs et les propriétés privées le long de la route départementale posent problème, dans la mesure où elles ne sont plus entretenues par les riverains. Leur réaménagement par pose d'enrobé sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission des travaux. Le maire craint qu'elles ne soient alors utilisées comme aire de stationnement. Les élus estiment que cela est d'ores et déjà le cas.

☝ **Bacs à fleurs** : Les bacs à fleurs, et notamment ceux devant la mairie, devront être rafraîchis. Il est prévu de les passer au nettoyeur à haute pression et, le cas échéant, de les repeindre.

☐
▲ **Désherbage** : Les agents techniques font savoir qu'un nombre d'heures conséquent est consacré au désherbage. Points particulièrement sensibles : les espaces pavés et les cimetières. Les élus sont appelés à être vigilants lors de l'aménagement des nouvelles zones d'urbanisation pour éviter de créer d'autres aménagements de ce type. A noter, qu'il existe bien un produit bio, compatible avec l'opération « phyto zéro », mais son prix est exorbitant. Les agents techniques disposent d'un échantillon pour faire un essai.

▲ **Broyeur** : Les agents techniques jugent qu'il serait utile de disposer d'un broyeur. Cet équipement fait débat.

▲ **Sentier** : Jugés dangereux, les potelets installés au milieu du sentier reliant le CD et la colline, entre les propriétés Amstutz et Terral, seront enlevés.

POINT 10 – URBANISME

➤ **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- SCI DIDEN : création d'un garage, 4, rue de la Synagogue
- SCI SCHIAVONNE : maison individuelle, lotissement « Grossaecker », lot 8
- M. David DORE : création d'un garage, 109, rue Principale
- M. ABBEG et M^{me} SCHLICHT : maison individuelle, lotissement « Grossaecker », lot 3

➤ **PERMIS DE DEMOLIR**

- SCI DIDEN : démolition de la maison, 4, rue de la Synagogue

➤ **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- M. et M^{me} HOCHEDÉZ à M. JUNG et M^{me} WINLING : maison d'habitation, 3a, rue du Moersbach

➤ **DECLARATION DE TRAVAUX**

- M. Joseph FREY : réfection de la toiture 3, rue Principale
- M. Patrick SAID : réfection du muret existant, 39, rue Principale
- M. Jacques ALLENBACH : fermeture d'une terrasse existante, 23, rue des Champs

➤ **SOVIA** : Les acquéreurs des lots 15 et 16 du lotissement Grossaecker ont émis le souhait d'acquérir l'arrière de leur parcelle, situé en zone non constructible et appartenant à SOVIA. La commune a informé SOVIA qu'elle ne souhaitait pas récupérer ces parcelles et que rien ne s'opposait à ce qu'elles soient cédées aux futurs habitants.

➤ **NOUVEAU LOTISSEMENT SOVIA** : SOVIA a obtenu le permis de lotir pour son nouveau projet, rue de la Synagogue.

POINT 11 – DIVERS



▲ **Garde-chasse** : Le maire informe le conseil municipal de la démission de Marie-Antoinette HANS de ses fonctions de garde-chasse.

▲ **Place de jeux** : Le planning pour l'ouverture et la fermeture de la place de jeux est mis à jour.

▲ **Agence d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)** : Les projets d'aménagement routier et de constructions nouvelles ont été soumis aux représentantes de l'ADAUHR le 23 mars dernier et sont actuellement à l'étude, dans le cadre d'une mission de conseil.

▲ **Fondation du Patrimoine** : Le 21 avril prochain, une convention de souscription en vue de la rénovation extérieure de l'église sera signée avec la Fondation du Patrimoine.

▲ **Subventions** : Deux demandes de subvention sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal décide d'accorder une aide de 150 € à la société de pêche pour soutenir l'action « pêche pour tous » organisée le Vendredi saint. Il a toutefois une nouvelle fois été constaté que les tracts annonçant la manifestation n'ont pas été distribués dans le village et que l'accueil des enfants ne s'est pas fait dans les meilleures conditions. Le maire promet de faire le nécessaire pour remédier à ces manquements.

Le conseil municipal a également étudié la demande déposée par la directrice d'école au profit de la classe transplantée prévue du 22 au 26 juin à l'Ecomusée pour tous les enfants de la classe unique.

Le coût de l'opération est estimé à 5.478 €. Une fois déduits la subvention du conseil général (1.092 €), les dons (1.000 € du Crédit Mutuel, grâce au concours de dessin, et 200 € de la part d'un sponsor) et le bénéfice de diverses opérations menées par l'école (apéritif-concert, vente de fromage et de chocolat), il reste à la charge des parents 75 € par enfant. La commune décide de subventionner un tiers de ce montant.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2015.

▲ **Pompiers** : Georges HEIM, président de l'amicale des sapeurs-pompiers, annonce avec satisfaction que les pompiers volontaires de Froeningen sont sauvés, Salem IDIRI ayant accepté la fonction de chef de corps. Les démarches pour les passations de grade sont en cours.

▲ **Accessibilité** : Franck ROMANN, l'adjoint technique, explique que la mise en accessibilité de l'église s'avère complexe et nécessite la démolition partielle du mur d'enceinte. Le dossier monté par le bureau d'études Cocyclique a été transmis au responsable accessibilité de la Préfecture. Franck ROMANN précise que l'appel d'offres est prêt et qu'il attend un rendez-vous. Le cas échéant, le projet pourrait être jugé « disproportionné » en raison de son coût.

Franck ROMANN signale aussi qu'il serait illogique de procéder à la rénovation de l'église avant la mise en accessibilité. Christiane SCHULTZ précise que la rénovation devait se faire dans un délai raisonnable après la signature de la convention de souscription. Elle informe par ailleurs le conseil municipal du contenu de son entretien avec le président régional de la Fondation du Patrimoine, Pierre GOETZ. Celui-ci attire l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de bien choisir les entreprises et d'assurer un suivi professionnel du chantier. Le maire estime qu'il n'appartient pas au président de la Fondation du Patrimoine de juger de la qualification de l'adjoint technique.

▲ **Réunion de la commission des travaux** : La commission travaux se réunira après la fête des rues.

▲ **Fête des rues** : L'Union Sainte-Barbe organisera la fête des rues le 26 avril. Fanny HEIM demande un coup de main à ses collègues du conseil municipal pour la distribution des tracts. Elle signale également que la commune et l'association seront représentées lors des prochaines réunions de la Ronde des fêtes par elle-même, Sonia WERTH et Michel HARTMANN.

▲ **Ecole** : Les cours ne seront pas assurés à l'école le 23 avril, l'enseignante devant suivre une formation.

▲ **Dons du Théâtre alsacien** : Le Théâtre alsacien de Froeningen a remis deux dons de 1.000 € chacun, pour la restauration du monument et de l'église.

▲ **Fixation de la date des réunions du conseil municipal** : Christiane SCHULTZ estime qu'il y a lieu de revoir les conditions de fixation des dates du conseil municipal. Elle indique que cela fait deux réunions de suite auxquelles l'adjointe Sonia WERTH ne peut assister, pour raisons professionnelles, alors que la mairie dispose de son planning annuel. La première adjointe regrette que sa collègue ait été empêchée, par deux fois, de présenter le compte-rendu de sa commission.

Le maire explique qu'il fait de son mieux mais, qu'en raison de son planning chargé, il ne peut pas prendre en compte les empêchements des uns et des autres. Il juge que la présence de Sonia WERTH n'est pas indispensable au conseil municipal puisqu'elle assiste aux permanences des maire et adjoints. Christiane SCHULTZ fait valoir qu'une permanence n'est pas une réunion du conseil. Gérard VONAU, en congé pendant les jours précédant le 15 avril, dernier délai d'adoption du budget, estime que ce qui est important, c'est que soit présent le maire, avant d'évoquer la faible fréquentation de la commission des finances et les absences lors du conseil municipal.

Dolorès ALLENBACH propose de passer au rythme d'une réunion par mois, à jour fixe, pour permettre aux conseillers de plus s'impliquer. Le maire juge qu'une réunion tous les deux mois est suffisante. Dolorès ALLENBACH estime que, même dans ce cas-là, les réunions pouvaient être prévues suffisamment à l'avance.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h40.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 10 AVRIL 2015

ORDRE DU JOUR :





1

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard VONAU	Maire		
Christiane SCHULTZ	Adjointe		
Franck ROMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Michel HARTMANN	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		
Georges HEIM	Conseiller		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		

